

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2018, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2017 :

Un dividende de 3,426 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2018** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.